

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens



**Yves TERLAT, Maire**

Annay sous Lens, le 7 mai 2020

Je soussigné, Yves TERLAT, Maire d'Annay sous Lens, certifie avoir pris la décision de ne pas rouvrir les écoles communales à compter du 11 mai 2020.

L'arrêté municipal portant fermeture temporaire des écoles d'Annay est consultable sur le site de la commune à l'adresse : [www.annaysouslens.fr](http://www.annaysouslens.fr).

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

**Yves TERLAT,**  
Maire

